

Montréal  **Système de gestion des décisions des instances**
Intervention – Service des affaires juridiques ,
Direction des affaires civiles

Numéro de dossier : 1164810001

Unité administrative responsable

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine

Objet

Adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 (3) de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest » et mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir la consultation publique requise par la loi.

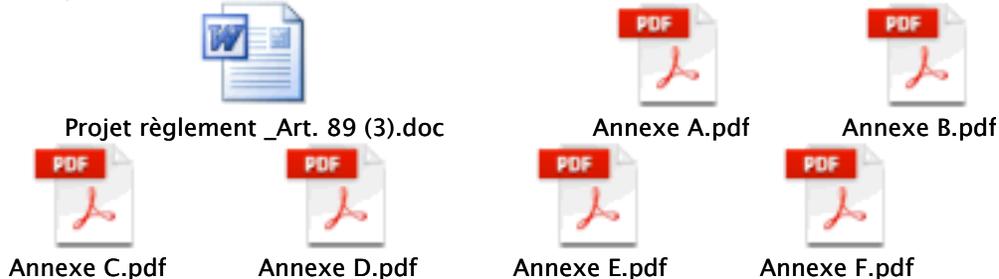
Sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s)

♦ **Commentaires (maximum 1 500 caractères, environ 10 lignes)**

Voir les documents joints.

♦ **Fichiers joints sans commentaires**



Responsable de l'intervention

Daniel AUBÉ
Avocat droit public et législation
Tél. : 514-872-6872

Endossé par:

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Droit public et législation
Tél. :514-872-4222
Date d'endossement: 2017-03-03

Numéro de dossier :1164810001